À propos d'une lettre pastorale : mauvaise querelle aux syndicats libres

Autor(en): **Möri, Jean**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **42 (1950)**

Heft 4

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-384654

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

A propos d'une lettre pastorale

Mauvaise querelle aux syndicats libres

Par *Jean Möri*

Mgr l'évêque de Sion a donné, le 2 février 1950, une lettre pastorale pour le carême de l'année sainte, qu'a éditée l'Imprimerie de Saint-Augustin, à Saint-Maurice, sous le titre « Le Communisme ».

Si Mgr Bieler s'était borné à faire le procès du communisme, nous nous serions bien gardé d'intervenir. D'abord, parce que nous serions malvenus de contester le droit de légitime défense à l'Eglise catholique, alors qu'elle et ses mandataires sont l'objet d'attaques brutales dans les démocraties populaires. Ensuite, parce que les catholiques ne sont pas les seules victimes des persécutions totalitaires, mais que de nombreux syndicalistes l'ont été d'abord, plusieurs figurant, hélas, au tableau des martyrs. Enfin, parce que, dans notre pays même, les syndicalistes libres n'ont pas attendu la lettre pastorale de 1950 donnée à Sion pour lutter contre les essais successifs de noyautage entrepris par les communistes dans notre mouvement. Cette lutte commença dès la création de l'Internationale syndicale rouge pour se poursuivre de 1920 à 1930. Avec autant de vigueur, elle reprit quand le monde stupéfait apprit la signature du pacte d'amitié et de non-agression germano-russe qui permit à Hitler de se précipiter dans la guerre. De nos jours encore, la chronique journalière montre à l'évidence que les syndicats libres du monde entier constituent la meilleure barrière contre tous les totalitarismes, de quelque couleur qu'ils soient. Pour s'en convaincre, il suffit de lire n'importe quel numéro de la *Voix ouvrière*, du *Vorwärts* ou de *Il Lavoratore*. Il est donc d'autant plus surprenant d'englober les syndicats libres dans la même vindicte que leurs propres adversaires.

En parcourant cette lettre pastorale, on constate en effet avec stupéfaction qu'elle donne carrément l'ordre aux catholiques ne de pas entrer dans les syndicats neutres, c'est-à-dire dans les syndicats libres affiliés à l'Union syndicale suisse si l'on nous permet de préciser clairement la volonté de Mgr l'évêque de Sion.

Assimilation des syndicats neutres au communisme

Mgr l'évêque de Sion semble donc assimiler les syndicats libres de notre pays au communisme. Cela ressort mieux encore de ce passage décevant:

> Les ouvriers, membres de syndicats neutres et qui risquent d'être englobés dans le mouvement communiste, feront bien de s'instruire sérieusement, afin qu'ils découvrent leurs erreurs et reviennent à Dieu et à l'Eglise par le chemin du devoir.

Est-il encore nécessaire de faire valoir les états de service des syndicats libres dans la défense active de l'indépendance du pays, de la démocratie et des libertés du peuple? Se peut-il, par exemple, qu'un évêque ait oublié sérieusement leur rôle durant la dernière guerre mondiale? Pourtant, les autorités publiques, le général Guisan et de nombreuses personnalités religieuses ou privées reconnurent publiquement que les syndicats libres constituèrent en cette période un des piliers de la résistance suisse aux menaces totalitaires. C'est encore le cas aujourd'hui, même si le totalitarisme s'affirme sous une autre couleur que celui de l'époque évoquée.

Erreur et omission

L'auteur de la lettre pastorale incriminée affirme que « le grave danger communiste aurait pu être évité par les ouvriers catholiques s'ils avaient suivi fidèlement les mots d'ordre du vicaire de Jésus-Christ ».

Il base son exclusive sur l'encyclique *Rerum Novarum,* dans laquelle le pape Léon XIII « adjurait les ouvriers de fonder des syndicats pour la défense de leurs propres intérêts » et l'encyclique *Singulari Quadam,* du 14 septembre 1912, de Pie X, qui demandait la création de syndicats catholiques dans les pays catholiques. La lettre pastorale précise:

> Ailleurs, où catholiques et protestants sont étroitement mélangés, le pape autorisait les catholiques à s'inscrire dans les syndicats *chrétiens,* à condition de faire également partie d'une association ouvrière catholique. *Quant aux syndicats neutres, il y a défense pour les catholiques d'y entrer.* Celui qui contreviendrait à cette défense ne pourrait en aucun cas se targuer de suivre les directives pontificales, comme le doit faire un fils soumis de l'Eglise. L'ouvrier catholique, obligé de choisir entre Dieu et les ennemis de Dieu, ne doit pas hésiter à se prononcer pour Dieu, l'Eglise catholique et le christianisme.

Il est regrettable que Mgr l'évêque de Sion ait arrêté ses investigations à l'année 1912, alors qu'il existe une encyclique *Quadragesimo Anno* sur la restauration de l'ordre social adressée en 1931 aux dignitaires et aux fidèles par S. S. Pie XI. Au chiffre 39 de cette encyclique, le pape considère qu'une seconde méthode prévaut:

> ...là surtout où soit la législation, soit certaines pratiques de la vie économique, soit la déplorable division des esprits et des cœurs, si profonde dans la société moderne, soit encore l'urgente nécessité d'opposer un front unique à la poussée des ennemis de l'ordre, empêchaient de fonder des syndicats nettement catholiques. Dans de telles conjonctures, les ouvriers catholiques se voient pratiquement contraints de donner leurs noms à des syndicats neutres, où cependant l'on respecte la justice et l'équité, et où pleine liberté est laissée aux fidèles d'obéir à leur conscience et à la

voix de l'Eglise. Il appartient aux évêques, s'ils reconnaissent que ces associations sont imposées par les circonstances et ne présentent pas de danger pour la religion, d'approuver que les ouvriers catholiques y donnent leur adhésion, observant toutefois à cet égard les règles et les précautions recommandées par notre prédécesseur de sainte mémoire, Pie X.

Les précautions envisagées par S. S. Pie X sont que « toujours, à côté de ces syndicats, existeront alors d'autres associations qui s'emploient à donner à leurs membres une sérieuse formation religieuse et morale, *afin qu'à leur tour ils infusent aux organisations syndicales le bon esprit qui doit animer toute leur activité* ». C'est justement cette condition qui aurait dû retenir Mgr l'évêque de Sion de commettre en même temps une maladresse, une erreur et une injustice.

L'erreur, ainsi qu'en témoigne cette citation de Pie XI, est que son prédécesseur ne faisait pas défense totale aux catholiques d'entrer dans les syndicats neutres, puisqu'il accordait aux évêques le droit d'approuver que les ouvriers catholiques y donnent leur adhésion.

Autre pays, autre esprit

Ce complément significatif de Pie XI, omis par Mgr l'évêque de Sion, n'a heureusement pas échappé aux travailleurs catholiques d'Allemagne.

En effet, dans les *Gewerkschaftliche Monatshefte* de janvier 1950 (Bund-Verlag GmbH, Köln), sous le titre: « Die neue deutsche Gewerkschaftsbewegung und die christliche (katholische) Gesellschaftslehre », M. Franz Deus se réfère au passage cité plus haut de l'encyclique *Quadragesimo Anno* pour en conclure que les catholiques peuvent adhérer aux syndicats mixtes, à condition qu'on leur laisse la liberté « d'obéir à la voix de leur conscience et à la voix de l'Eglise ». La revue allemande susmentionnée rappelle, d'autre part, une lettre de S. S. Pie XII adressée le 1er novembre 1945 au cardinal de Munich, Mgr Faulhaber. Si cette lettre constate que les travailleurs doivent s'unir dans une seule corporation, elle conseille aux membres catholiques du syndicat de ne pas dévier des devoirs naturels envers la société — puisés de l'Evangile et du droit naturel — « qui nous ont été transmis par nos prédécesseurs d'une façon claire et exacte ». Les travailleurs, dit encore le pape, doivent contribuer à la concorde, à l'ordre et à la continuité de la vie sociale.

Sa Sainteté reconnaît donc le syndicat neutre « comme une organisation supportable pour autant qu'il est neutre du point de vue politique et tolérant en matière religieuse ». En vertu de quoi, la 2e Semaine catholique sociale, réunie à Munich du 10 au 13 novembre 1949, prit la décision N° 3 ainsi conçue:

La Semaine catholique sociale se prononce pour l'actuel syndicat unique, à condition que ce mouvement syndical applique, non pas seulement de façon théorique mais pratique, ses principes de neutralité politique et confessionnelle, de pure tolérance et d'égalité des droits dans toutes les fonctions de la vie syndicale. Dans ce cas seulement ce mouvement syndical deviendra la maison de tous les travailleurs et aura des bases solides. Dans ce sens, nous approuvons le mouvement syndical actuel et appelons la classe ouvrière chrétienne à y collaborer activement.

Répercussions naturelles

Avec un pareil document dans les mains, il était évident que nos concurrents des syndicats chrétiens-sociaux, ravis de l'aubaine, sonneraient bruyamment le rapel des « brebis égarées ». C'est ainsi que le *Nouvelliste valaisan,* dans son numéro du 2 avril 1950, sous la signature de M. B., appelle à la rescousse des syndicats chrétiens le vicaire du Christ, l'Eglise catholique et le christianisme. Il conclut par cette mise en demeure:

Ainsi le devoir des travailleurs catholiques est tout tracé. Il n'y a pas d'hésitation possible. Si tous les chrétiens conscients avaient adhéré au syndicat chrétien, les fédérations ouvrières chrétiennes de notre pays seraient plus puissantes et leurs interventions plus efficaces auprès des pouvoirs publics. Malheureusement, dans nos milieux catholiques, il y a des travailleurs qui se disent « bons catholiques » et qui, non seulement ne sont pas syndiqués, mais sont inscrits dans les syndicats neutres ou socialistes. Leur erreur est grave et s'ils l'ont commise inconsciemment, leur devoir est maintenant de quitter au plus tôt ces organisations et de s'inscrire aux organisations chrétiennes. Après les directives si nettes données par la hiérarchie catholique, aucune équivoque n'est possible, ni permise.

Même le *Courrier de Genève,* qui semblait enclin à plus de mesure, sonnait le 4 avril, dans le même ton, l'hallali.

Si l'on admet semblables pratiques d'organisations temporelles concurrentes, on ne comprend pas qu'un ministre de l'Eglise les y encourage dans une époque où le mot d'ordre devrait être la collaboration pour la sauvegarde du patrimoine politique et spirituel commun.

Nous n'aurons, par conséquent, pas la naïveté de nous indigner parce que les chrétiens-sociaux utilisent aussitôt l'épée à double tranchant que Mgr l'évêque de Sion vient imprudemment de mettre en leurs mains. Nous sommes habitués à ces manières cauteleuses de nous disputer des membres et nous reconnaissons volontiers que dans la bataille sociale nous sommes loin d'être sans reproches. Nous n'hésitons guère, en effet, à morigéner sévèrement les syndicats chrétiens-sociaux, protestants ou autonomes et même à sortir

quelques égarés de leurs rets si l'occasion s'en présente. Ce qui est de bonne guerre!

En revanche, nous déplorons l'attaque inadmissible d'un prince de l'Eglise contre notre mouvement syndical libre basé sur la neutralité au point de vue confessionnel et l'indépendance en matière politique. Elle constitue une prise de position unilatérale puisqu'elle frappe d'ostracisme uniquement les syndicats neutres sans toucher aux associations patronales. En affaiblissant les premiers, elle renforce encore par répercussion la puissance des seconds dont chaque membre en particulier dispose déjà du redoutable pouvoir de faire pression sur le syndiqué neutre par le renvoi éventuel. Une telle attitude n'est évidemment pas faite pour donner tort à ceux qui prétendent, un peu hâtivement, que l'Eglise est au service du capital. La désaffection qui peut résulter de tels écarts menace aussi bien l'Eglise elle-même que les syndicats neutres. Point n'est besoin de forcer la logique pour en conclure que c'est justement le mouvement que prétend combattre Mgr Bieler qui peut tirer bénéfice de telles erreurs.

Un évêque n'est pas l'Eglise

On comprendra que nous ayons entrepris une enquête rapide pour savoir si l'attitude inexplicable de Mgr l'évêque de Sion avait été dictée par quelque nouvelle encyclique papale. Cela ne paraît pas être le cas. Il s'agit plutôt d'un excès de zèle, dû en bonne partie à une information incomplète comme nous avons essayé de le démontrer brièvement.

La lettre pastorale des cardinaux, archevêques et évêques d'Allemagne du 24 avril 1950 vient à propos corroborer cette constatation: « Dans les luttes politiques et économiques qui opposent les puissances communistes et anticommunistes, l'Eglise refuse de se laisser embrigader. Il est faux qu'elle prenne parti pour le capitalisme. Comme le communisme, le capitalisme matérialiste est contraire à l'ordre divin. En condamnant le communisme athée, l'Eglise se préoccupe uniquement de maintenir la pureté de la foi chrétienne, le ministère des sacrements et l'unité de l'Eglise. »

Cette constatation rassurera les catholiques fidèles à leur Eglise et attachés aussi bien à leurs syndicats, qui représentent certainement plus du tiers des effectifs de l'Union syndicale suisse. Aucun problème de conscience ne se pose pour eux: l'Eglise n'entend pas leur imposer la désertion des syndicats libres, pas plus que ces derniers ne prétendent disputer aux Eglises leurs ouailles. Travailleurs catholiques, protestants, juifs et fidèles de n'importe quelle religion ont, plus que jamais, le devoir de renforcer les organisations syndicales qui défendent avec le plus d'efficacité leurs intérêts économiques et sociaux.

L'erreur de déserter la bataille sociale

Les syndiqués catholiques aussi bien que les fidèles d'autres religions apprécient l'esprit de large tolérance qui règne dans les syndicats libres. Si, par exception, tel n'était pas le cas dans un groupe ou dans l'autre, ils ont le pouvoir statutaire de recourir aux instances compétentes pour faire observer la règle stricte: le comité de section ou le comité central de la fédération.

La plus grave erreur que les chrétiens pourraient commettre, ce serait de déserter la bataille sociale, même sous prétexte d'échapper aux luttes de tendance. Ce serait livrer justement les syndicats aux communiste que la lettre pastorale incriminée prétend combattre, car les déserteurs seraient loin d'adhérer aux syndicats dissidents qu'ils méprisent parce qu'ils réduisent le potentiel de défense des travailleurs au profit des employeurs. Cela finirait inévitablement par la triste expérience qui se déroule en quelques pays voisins où la division ouvrière éloigne de tous les syndicats près de 60% des travailleurs.

Il s'agit avant tout, pour les catholiques comme pour les autres croyants, *de ne pas éviter des devoirs naturels envers la société* — puisés de l'Evangile et du droit naturel — ainsi que S. S. Pie XII l'écrivait au cardinal Faulhaber en novembre 1945, et d'infuser aux organisations syndicales « le bon esprit qui doit animer toute leur activité ».

Or, compartimenter le syndicalisme dans les multiples cercles confessionnels ou politiques serait le vouer à l'impuissance. Ce que l'on n'a jamais entrepris contre les associations patronales ne doit plus l'être contre les syndicats ouvriers libres dont les objectifs sont d'assurer sur cette terre plus de justice sociale.

Un pareil compartimentage unilatéral n'est pas, ne peut pas être la volonté d'une Eglise chrétienne.

Les intérêts des travailleurs sont solidaires. Pour bien les défendre, il est nécessaire de les grouper dans un mouvement puissant capable de traiter d'égal à égal avec les associations patronales monolithiques. L'Union syndicale suisse, composée de seize fédérations professionnelles ou industrielles, toutes basées sur la tolérance religieuse et l'indépendance envers les partis politiques, est cette puissance constructive et démocratique. L'affaiblir, c'est favoriser indirectement les mouvements totalitaires.